

**Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre**

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 25 février 2026**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Lundi 2 mars 2026

**L'an deux mil vingt six**

**Le 2 mars,**

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (18)**

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

**Étaient absents (25)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

**Étaient excusés (5)**

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

**Objet :**                    **Approbation de la convention financière 2025 du GAE**

Suite à la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France et à l'ouverture des marchés de l'énergie les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire tous membre de l'entente « Territoire d'Energie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'achat d'énergies.

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui stipule dans son article 12 relatif aux dispositions financières que le coordonnateur du groupement, à savoir le SIEIL, est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés.

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais du coordonnateur du groupement d'achat.

Les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

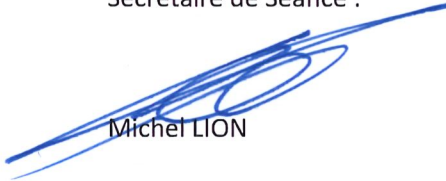
**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'approuver cette convention financière relative aux frais de fonctionnement du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel et électricité).

**Article 2 :** De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

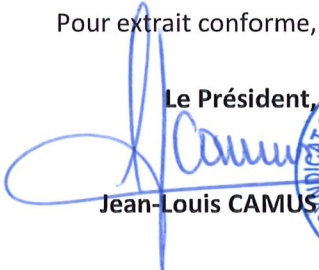
**Article 3 :** D'autoriser M le Président à signer cette convention.

Secrétaire de Séance :

  
Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20260302-02202612-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026